

ASSEMBLEE NATIONALE15 novembre 2005

LOI DE FINANCES POUR 2006 - (N° 2540)
(Deuxième partie)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II - 550

présenté par
M. Carrez-----
ARTICLE 58*(Art. 1649-0 A du code général des impôts)*

Dans le d du 2 de cet article, supprimer les mots :

« de la région Ile-de-France et ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.